

2024-04-11-N07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.5.3..

# CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,  
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,  
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,  
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

-----

Le Maire,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024,

Précise que pour les subventions attribuées d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avant son versement à l'association bénéficiaire,

VU la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 « confortant le respect des principes de la République » ayant notamment introduit le contrat d'engagement républicain (fixé par décret 2021-1947 du 31.12.2021)

**CONSIDERANT** l'engagement des différentes associations au contrat d'engagement républicain,

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240411-2024-04-11-N07-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros
USM Section Rugby	25 000,00 €
Millas boxe	5 000,00 €
Association des amis de la musique de Millas	12 000,00 €
Comité d'Animation Culturelle	28 000,00 €
Tennis de table de Millas	1 000,00 €
Association communale de chasse agréée (A.C.C.A.)	2 500,00 €
Ecole de judo - Judo club Millas	3 000,00 €
Jooging Santé Millas	2 500,00 €
La Millassoise	1 000,00 €
Espoir	1 500,00 €
Pétanque Club Millassois	1 500,00 €
L'Outil en main	400,00 €
L'Atelier des couleurs	150,00 €
Culture, Tourisme et Patrimoine	4 000,00 €
Parent d'élèves et des amis de l'école publique de Millas	1 000,00 €
Club de loisirs du 3ème âge	800,00 €

**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240411-2024-04-11-N07-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros
Avenir ensemble	500,00 €
Association des parents d'élèves du collège Christian Bourquin de Millas	234,00 €
Millas Patchwork Couture	200,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
Yoga	200,00 €
Ecole élémentaire	3 765,00 €
Ecole maternelle	2 250, 00 €


**DIT** que les crédits nécessaires au paiement desdites subventions seront prévus au budget principal 2024 de la commune,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine



Le Maire,  
Jacques GARSAU



Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240411-2024-04-11-N07-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024